



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 AVRIL 2016

**PV n° 2016/2**

Le Conseil Municipal de la Commune de Clerval s'est réuni le :  
Vendredi 08 avril 2016 à 20 H 00, en Mairie de CLERVAL,  
sous la présidence de Monsieur Georges GARNIER, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le :  
29 mars 2016.

**Étaient présents :**

M. Georges GARNIER, *Maire* ;  
Mme Marianne GIRARDOT, M. Jean-Louis MOREL, Mme Agnès  
CHEVALIER, M. Éric CHASSOT, *adjoints* ;  
Mesdames et Messieurs Jean-Marie BARBIER, Évelyne CARLIN,  
Ludovic CASARTELLI, Gilbert CHAMOT, Michel LEJEUNE, René  
MOREL, Anaïs PREDINE, Jeannine TAMISIER, *Conseillers  
Municipaux*

**Étaient excusé(e)s avec procuration :**

Mme Corinne GUYON, excusée, procuration à Mme Jeannine  
TAMISIER  
Mme Marie-Line YOYOTTE, excusée, procuration à M. Georges  
GARNIER

**Était absent(e) :** néant

**Secrétaire de séance :**

Mme Marianne GIRARDOT est désignée secrétaire de séance à  
l'unanimité, fonction qu'elle accepte.

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ajouter la délibération  
n° 2016/2/009 : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un  
diagnostic composé d'un inventaire technique, énergétique et financier et de  
préconisations d'actions pour les installations d'éclairage public communal.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,  
accepte d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la séance du 08 avril 2016.

M. le Maire distribue :

- le tableau de présence de la séance du conseil municipal du 08/04/2016 pour visa des membres présents.

**Lecture est donnée de l'ordre du jour :**

- 2016/2/001 Approbation du procès-verbal n° 2016/1 de la séance du 12/02/2016
- 2016/2/002 Vote du Budget Primitif 2016 : principal
- 2016/2/003 Vote du Budget Primitif 2016 : assainissement
- 2016/2/004 Vote des taxes communales directes locales et CFE
- 2016/2/005 Demande d'admission en non-valeur de redevables : M. HERAUD Michel
- 2016/2/006 Demande d'admission en non-valeur de redevables : M. JEANNEY David, M. CHAILLOU Kévin, M. BERGEROT Mickaël/Mme ROTA Laetitia, Mme LEPAGE Cynthia
- 2016/2/007 Associations : subventions annuelles
- 2016/2/008 Informations diverses
- 2016/2/009 Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic composé d'un inventaire technique, énergétique et financier et de préconisations d'actions pour les installations d'éclairage public et communal

**OBJETS ABORDÉS LORS DE CETTE SEANCE**

**2016/2/001 Approbation du procès-verbal n° 2016/1 de la séance du 12/02/2016**

Le procès-verbal n° 2016/1 de la séance du 12/02/2016, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, a fait l'objet du vote suivant : 12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**2016/2/002 Vote du Budget Primitif 2016 : principal**

Le conseil municipal vote le Budget Primitif 2016 : principal, tel qu'il a été présenté par M. le Maire.

Vote du conseil municipal : 12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**2016/2/003 Vote du Budget Primitif 2016 : assainissement**

Le conseil municipal vote le Budget Primitif 2016 : assainissement, tel qu'il a été présenté par M. le Maire.

Vote du conseil municipal : 12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**2016/2/004 Vote des taxes communales directes locales et CFE**

Le conseil municipal décide de reconduire le taux des taxes communales directes locales, pour 2016, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 11,68 %
- Taxe Foncière (bâti) : 7,40 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 20,48 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 13,49 %

Vote du conseil municipal : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

**2016/2/005 Demande d'admission en non-valeur de redevables :**

2016/8  
G.G

**M. HERAUD Michel**

M. le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie a transmis à la commune, par courrier daté du 01/03/2016, un état de demande d'admission en non-valeur pour laquelle le recouvrement s'est avéré impossible malgré les procédures déployées, d'un montant total de 2 999,58 euros concernant la dette de M. HERAUD Michel correspondant à l'année 2013/14 conformément à la liste n°1477800531 transmise par le trésorier.

Pour régularisation du compte administratif de la commune, il convient d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions :

- accepte l'admission en non-valeur proposée ci-dessus arrêtée à la date du 01/03/2016

- inscrit le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 2 999,58 euros au compte 6542

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

**2016/2/006 Demande d'admission en non-valeur de redevables : M.**

**JEANNEY David, M. CHAILLOU Kévin, M. BERGEROT Mickaël/Mme ROTA Laetitia, Mme LEPAGE Cynthia**

M. le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie a transmis à la commune, par courrier daté du 05 novembre 2015, un état de demande d'admission en non-valeur pour laquelle le recouvrement s'est avéré impossible malgré les procédures déployées, d'un montant total de 11 624,98 euros pour divers débiteurs.

Pour régularisation du compte administratif de la commune, il convient d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions :

- accepte l'admission en non-valeur proposée ci-dessus arrêtée à la date du 05 novembre 2015

- inscrit le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 11 624,98 euros au compte 6541 suivant le détail ci-dessous :

\* Liste n°1379890531 concernant

- JEANNEY David, pour la somme de 6 955,10 euros

\* Liste n°792220831 concernant :

- CHAILLOU Kévin pour la somme de 1 847,20 euros
- BERGEROT Mickaël/ROTA Laetitia pour la somme de 2 686,14 euros
- LEPAGE Cynthia pour la somme de 10,36 euros

\* Liste n°1806170231 concernant :

- LEPAGE Cynthia pour la somme de 126,18 euros

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2015/8/002 du 11 décembre 2015.

**206/2/007 Associations : subventions annuelles**

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, le conseil municipal décide d'attribuer des subventions annuelles aux associations selon le tableau ci-dessous :

## SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

	Désignation de l'Association	2016
	Ass. CLUB du 3e AGE de Clerval	450.00 €
	Ass. FAMILLES RURALES de Clerval (Compte Général)	1 100.00 €
	Ass. Le P'tit Club MAINS CREATIVES de Clerval	300.00 €
	Ass. BIEN VIVRE ENSEMBLE Peinture	500.00 €
Musique	Ass. ECOLE DE MUSIQUE de Clerval	2 000.00 €
	Ass. FANFARE HARMONIE MUNICIPALE de Clerval	1 200.00 €
Aide Solidarité	Ass. Aide à Domicile en Milieu Rural : ADMR de Clerval	2 000.00 €
	Ass. DONNEURS DE SANG de Clerval	900.00 €
	Ass. Amicale des SAPEURS POMPIERS de Clerval	500.00 €
	FNATH de Baume-les-Dames	300.00 €
Scolaire	Ass. Autonome Parents d'Elèves : APE du Collège Bonnemaillé de Clerval	400.00 €
	Ass. Scolaire Ecole MATERNELLE de Clerval subvention annuelle	800.00 €
	Ass. Scolaire Ecole PRIMAIRE de Clerval (subvention annuelle)	800.00 €
	Ass. Scolaire ECOLE PRIMAIRE de Clerval (paiement sur présentation de justificatif) ECOLE de découverte 60.00 € par élèves prévus pour 2016 - 38 élèves de Clerval	2 280.00 €
Souvenir	Ass. MUSEE de la Mémoire et de la Paix de Clerval	1 500.00 €
	Ass. SOUVENIR Français de Clerval	200.00 €
	Ass. MÉMOIRE et PATRIMOINE du PAYS CLERVALOIS	500.00 €
	Ass. ECOT 94 de Ecot	150.00 €
	Ass. UNION NATIONAL des COMBATANTS	300.00 €
Sport	Ass. Amicale BOULE Clervaloise	400.00 €
	Ass. FOOTBALL Club de Clerval-Anteuil	2 500.00 €
	Ass. VETERANS Football de Clerval-Anteuil	200.00 €
	Ass. TENNIS Club Clervalois	1 400.00 €
	Ass. HANDBALL Club de Clerval	2 000.00 €
	Ass. JUDO Club Clervalois	1 000.00 €
	Ass. TEAM SPORT MECANIQUE Clervalois	200.00 €
	Ass. DCSO Racing Clerval	300.00 €
	Ass. SENTIERS de MONTFORT de Clerval	400.00 €
	Ass. FLEURISSEMENT	600.00 €
	Ass. COMMERÇANTS	300.00 €
<b>TOTAL BUDGETÉ</b>		<b>25 180.00 €</b>

Le solde de la subvention, soit 7 820 euros, pourra être utilisé pour participer ponctuellement aux différentes manifestations organisées sur le territoire de la commune.

### 2016/2/008 Informations diverses

- **Camping** : malgré une bonne fréquentation, le camping accuse pour l'année 2015, un déficit de fonctionnement de 4 804,97 euros. L'entretien annuel du chauffe-eau a fait apparaître le besoin urgent qu'il soit changé. Il s'agit d'un investissement de plus de 10 000 euros. Une ligne d'investissement a été ouverte pour l'ensemble du camping. Il serait néanmoins urgent de repenser le fonctionnement de celui-ci.
  
- **Gymnase** : lors de la séance du 06 novembre 2015, par délibération n° 2015/7/005 : « gymnase : cession du bâtiment communal à la CCPC », la commune avait décidé de céder, pour l'euro symbolique, le gymnase à la Communauté de Communes du Pays de Clerval qui en assure actuellement le fonctionnement. La trésorerie nous fait remarquer l'obligation d'amortir cette vente dans le budget fonctionnement de la commune, ce qui nous priverait d'une capacité d'investissement de 150.000 euros pendant 15 ans. Une autre solution de mise à disposition va donc être cherchée et mise en place.

- 2016 / 19  
GC
- **Carnaval/associations** : dans la mesure où des courriers sont adressés aux associations par la commission fêtes et cérémonies, un minimum de correction exigerait au moins une réponse positive ou négative. Pour la représentation de nos communes au carnaval de Sancey, moins de 10 associations ont donné une réponse.

**2016/2/009 Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic composé d'un inventaire technique, énergétique et financier et de préconisations d'actions pour les installations d'éclairage public et communal**

Il est rappelé les éléments suivants :

Le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer a retenu le PETR pour être labélisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Dans ce cadre, des financements sont accordés au PETR du Doubs Central. Une partie de ces fonds est destinée à une opération de rénovation de l'éclairage public. Les travaux qui seront accompagnés ont pour objectifs de réduire les consommations et les dépenses, éliminer les équipements vétustes, mettre aux normes les installations, améliorer la sécurité et la qualité de service ainsi que diminuer la pollution lumineuse. Pour identifier précisément les travaux à entreprendre, un diagnostic doit être réalisé en amont.

Par conséquent, le PETR propose aux communes de son territoire de réaliser ce diagnostic avec un groupement de commandes. Ce diagnostic est subventionné par l'ADEME et la Région.

M. le Maire rappelle que la commune a répondu favorablement à la proposition du PETR du Doubs Central pour faire réaliser ce diagnostic complet et exhaustif des installations d'éclairage public du territoire communal.

Cette étude vise à :

- faire un état des lieux des installations en éclairage public de la commune,
- identifier les armoires de commandes et s'assurer de leurs conformités avec les normes de sécurité électrique
- définir les priorités d'intervention et les travaux à mener pour améliorer l'efficacité des installations et réaliser des économies d'énergie
- estimer les coûts afférents à ces travaux en précisant leur temps de retour sur investissement
- réaliser un plan des installations

Le diagnostic portera sur les seules installations d'éclairage public du domaine communal. Les équipements concernés doivent être destinés à l'éclairage fonctionnel des voies publiques (et leurs dépendances) et à l'éclairage d'ambiance des espaces publics (places, parcs, parkings, etc.).

Sont exclus tous les autres équipements d'éclairage extérieur, tels que les installations sportives, commerciales, événementielles, industrielles ou publicitaires, ainsi que les feux de trafic routier et les illuminations de bâtiments.

Ce diagnostic devra constituer un élément décisionnel fiable pour la commune permettant de cerner les travaux à entreprendre. Si elle le souhaite, la commune pourra participer à la deuxième phase de l'opération pour être accompagnée techniquement et financièrement dans la réalisation des travaux.

Pour mener à bien ce diagnostic préalable, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes entre les communes participantes. Une convention constitutive précise les modalités de ce groupement et sera signée entre les communes et le PETR du Doubs Central. Le PETR sera le coordinateur du groupement.

Vu l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du PETR du Doubs Central,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- \*désigne le PÉTR du Doubs Central comme coordinateur du groupement de commandes
- \*accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération et notamment l'article 6 sur les modalités de paiement
- \*autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les actes afférents à cette décision
- \*approuve le lancement de la consultation pour la conclusion de marché
- \*autorise M. le Président du PÉTR du Doubs Central à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché issu du groupement de commandes dont notamment la signature du marché
- \*décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant
- \*autorise le Président du PÉTR à solliciter l'ADEME et le Conseil Régional pour bénéficier des subventions "Diagnostic éclairage public"

**Prochaine séance du conseil municipal :**

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.**

Le Maire,  
M. Georges GARNIER

